



## *Brevet Professionnel Responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de débardage*

### **PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :**

- \* En formation continue, avoir 18 ans révolus.
- \* En apprentissage, un diplôme de niveau 3 minimum est exigé (CAP, CAPA, BEP, BEPA) et le candidat doit pouvoir justifier d'une année de salaire à la date de fin de formation.

### **OBJECTIFS :**

- \* Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers.
- \* Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois.
- \* Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel.
- \* Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois.
- \* Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers.
- \* S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### **MODALITÉS ET DÉLAI D'INSCRIPTION :**

- \* Entretien individuel afin de vérifier la motivation et le projet professionnel du candidat.
- \* Admission définitive après accord du prescripteur.
- \* Début de formation : septembre 2025.

### **TARIFS / PRISES EN CHARGE :**

- \* Adhésion à l'association (105€ / an).
- \* Rémunération selon statut du candidat.
- \* À consulter pour candidat hors région.

**Formation prise en charge à 100% par la région Auvergne – Rhône Alpes**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

### **INDICATEURS 2024 :**

- \* Taux de réussite : 100%
  - \* Taux de satisfaction (100 % de retour) : 100 %
  - \* Taux de rupture : 33 %    \* Taux d'insertion : 100 %
- Page Inserjeunes : <https://urls.fr/DqMA6w>



Formation par Alternance  
MFR de Marlhès  
MARTHELET

MFR de Marlhès  
22 route de Jonzieux 42660 MARLHES  
04 77 51 81 87 / [mfr.marlhès@mfr.asso.fr](mailto:mfr.marlhès@mfr.asso.fr)  
[www.mfr-marlhès.com](http://www.mfr-marlhès.com)





## MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR reposant sur le vécu en milieu socio-professionnel.
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé selon tests de positionnement.

## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

- \* Emploi de salarié dans des entreprises de travaux forestiers
- \* Devenir entrepreneur de travaux forestiers
- \* Poursuite d'études : BTS « Gestion Forestières », « Produit d'origine Forestières »
- \* Débouchés sur différents domaines (production forestière, travaux paysagers, gestion de la faune sauvage, métiers de la montagne, agriculture...etc.).
- \* Passer les concours de l'Office National des Forêts
- \* Spécialisation vers un CS Élagage

## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- \* Hormis l'UC1, toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

## DURÉE :

- \* En formation continue : parcours complet de 10 mois de septembre à juin (930h en centre de formation et 420h de stage en entreprise).
- \* En apprentissage : parcours de 2 ans (800h de formation en centre de formation, complété par le contrat en entreprise).
- \* Formation générale, technologique et professionnelle.
- \* Rythme de 2 à 4 semaines en centre de formation et de 2 semaines à 2 mois en entreprise.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- \* Infrastructure connectée, innovante, adaptée aux personnes en situation de handicap

## CONTENU DE LA FORMATION :

### Remise à niveau :

- \* Lettres, mathématiques, informatique

### Enseignements professionnels :

- \* Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- \* Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers
- \* Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois
- \* Réaliser des travaux d'abattage et le tri des bois
- \* Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements

Arrêté du 12 janvier 2023 portant création de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 19 janvier 2023) – Diplôme de niveau 4 – RNCP 37562 – Valable jusqu'au 01/09/2028 – Certifié par le MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE – Mise à jour de la plaquette : Septembre 2024



22 route de Jonzieux 42660 MARLHES  
[www.mfr-marlhes.com](http://www.mfr-marlhes.com)

Formation par alternance  
au CAMPUS DU  
MARTELET

